

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Gestion, conservation et communication de l'ensemble des documents et des données produits par des organismes ou des personnes
- Organisation de la chaîne archivistique selon les normes et la réglementation en vigueur
- Élaboration des outils de traitement des archives dès leur création
- Définition et mise en place d'un plan de conservation, restauration et sécurisation des documents
- Communication de documents et de données aux différents publics intéressés en respect de la réglementation en vigueur
- Valorisation des archives, notamment à travers la participation à l'organisation d'expositions
- Pérennisation à moyen et long terme des données
- Définition et mise en place de systèmes d'archivage électronique
- Développement d'actions de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques
- Diffusion des archives et données sur Internet et mise en œuvre des licences spécifiques
- Mise en œuvre de politiques de conservation préventive et curative

2. Référentiel de compétences

- Gestion, conservation et communication de l'ensemble des documents et des données produits par des organismes ou des personnes
- Organisation de la chaîne archivistique selon les normes et la réglementation en vigueur
- Élaboration des outils de traitement des archives dès leur création
- Définition et mise en place d'un plan de conservation, restauration et sécurisation des documents
- Communication de documents et de données aux différents publics intéressés en respect de la réglementation en vigueur
- Valorisation des archives, notamment à travers la participation à l'organisation d'expositions
- Pérennisation à moyen et long terme des données
- Définition et mise en place de systèmes d'archivage électronique
- Développement d'actions de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques
- Diffusion des archives et données sur Internet et mise en œuvre des licences spécifiques
- Mise en œuvre de politiques de conservation préventive et curative

Compétences attestées

- Appréhender le cadre institutionnel et juridique régissant les métiers des archives
- Réaliser une veille documentaire permanente
- Comprendre les documents anciens grâce à des compétences paléographiques et linguistiques
- Négocier des partenariats
- Appréhender les politiques culturelles et de modernisation de l'action publique
- Assurer le pilotage et la mise en œuvre de la politique d'archivage
- Mettre en œuvre les principes essentiels de l'archivistique et les modèles conceptuels dans l'évaluation, la collecte, le traitement, y compris dans le domaine numérique
- Évaluer les documents et données et participer à leur sélection, établir des délais de prescription, d'utilisation et de communication
- Identifier et gérer les documents stratégiques et d'activité
- Identifier les solutions appropriées en numérisation, océrisation, gestion électronique de documents et archivage électronique et entrepôt de données
- Assurer l'archivage à long terme des ressources physiques et électroniques
- Mettre en œuvre les règles et normes de conservation préventive et curative

MASTER – ARCHIVES

- Concevoir et utiliser les classifications, thesaurus et listes d'autorité
 - Préparer et animer des formations
 - Organiser le dispositif d'accueil des publics et le dispositif de diffusion
 - Respecter les principes éthiques, de déontologie et de responsabilité environnementale
 - Evaluer les coûts d'un projet de gestion documentaire
-
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

MASTER – ARCHIVES

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.